

# Retraites : on nous ment !

Depuis le début de l'année 2010, les annonces concernant les retraites, la « *nécessaire* » réforme, les problèmes de financement, l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge légal de départ... vont bon train. Chacun y va de sa proposition pour « *conserver le régime par répartition* » ou encore « *pour sauver les retraites* ».

Mais qu'en est-il vraiment ? Est-il véritablement nécessaire de réformer les régimes de retraites ? Si tel est le cas, est-ce si urgent ? L'objet de ce dossier est d'essayer de faire le point sur les annonces gouvernementales, sur les propositions de la CGT et de répondre à une série de questions les plus couramment posées.

## Que veut le gouvernement ?

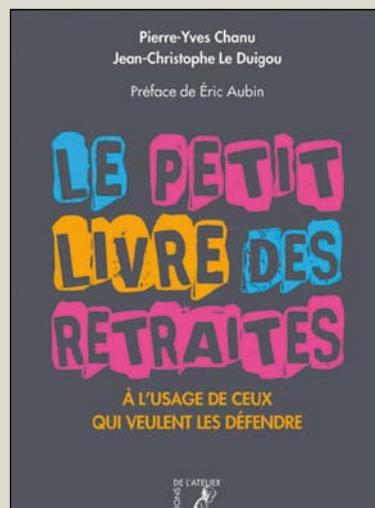
Le ministre du Travail, Eric Woerth, a été très clair. Le premier axe de la réforme du gouvernement est le recul de l'âge légal de départ et la fin de la retraite à 60 ans. Si tout n'est pas encore précisé, la majorité parle d'un allongement jusqu'à 62 ou 63 ans avec l'ajout d'un trimestre par an à compter de 2011.

Concernant l'allongement de la durée de cotisation, elle est déjà inscrite dans la loi de 2003 portant à 41 ans le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite complète en 2012 et à 41,5 ans en 2020.

En fait, pour le gouvernement, il s'agit moins d'assurer la pérennité du financement des retraites que de réduire le niveau des pensions. Les critères devenant de plus en plus difficiles à atteindre, rares seront ceux qui pourront réellement disposer d'une retraite complète. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de faire passer le message aux salariés qu'ils doivent capitaliser par leur propres moyens. Après avoir donné des centaines de milliards d'euros aux banques, les cotisations pour se payer une retraite par capita-

lisation représenteraient une manne non négligeable pour les requins de la finance.

Un autre axe est l'augmentation du taux de cotisation pour les fonctionnaires. Il passerait ainsi de 7,85 % à 10,55 %. Ce qui représente une augmentation de près de 35 % et revient à décréter une baisse du salaire des fonctionnaires.



## Quelques références

### PUBLICATIONS

- Le petit livre des retraites à l'usage de ceux qui veulent les défendre - Éditions de l'Atelier, 160 p., 10 euros
- Retraites. L'heure de vérité - Éditions Syllepse, 172 p., 7 euros

### SITES INTERNET RETRAITES

- Site de la CGT : [www.retraites-cgt.fr](http://www.retraites-cgt.fr)
- Site d'Attac : [www.retraites-2010.fr](http://www.retraites-2010.fr)
- Site du gouvernement : [www.retraites2010.fr](http://www.retraites2010.fr)

### PÉTITIONS

- de la CGT : « *Retraites des solutions il y en a* » [www.cgt.fr/spip.php?article37297](http://www.cgt.fr/spip.php?article37297)
- Fondation Attac/Copernic : <http://petition.exigences-citoyennes-retraites.net>

# Les retraites en 10 questions...

## 1/ Est-ce indispensable de réformer les régime de retraites maintenant ?

Le système actuel n'est pas parfait. Il comporte des inégalités, à l'égard des femmes notamment. Il faut donc l'améliorer. L'existence d'un déficit, même si celui-ci a été fortement aggravé par la crise, constitue une menace à terme pour sa pérennité. Mais il n'y a pas urgence, c'est une question à régler dans la durée. Or, le gouvernement cherche à tout prix à la dramatiser pour faire peur aux salariés. Au contraire, il faut prendre le temps pour réformer le système afin d'assurer durablement son financement tout en améliorant les droits des salariés. Il faut également prendre le temps de travailler les questions relatives à la pénibilité afin de permettre aux catégories de salariés les plus exposés à l'usure par le travail de partir en retraite de manière anticipée.

## 2/ Puisque nous vivons plus longtemps, n'est-il pas normal de travailler plus longtemps ?

C'est avoir une bien singulière conception des progrès de civilisation ! L'Histoire récente montre que la durée de vie hors travail n'a cessé de croître. Et, la durée du travail de baisser. Ainsi, le travail des enfants a reculé pour faire place à la formation initiale et, les gains d'espérance de vie aidant, le temps consacré à la retraite n'a cessé de s'allonger sans pour autant remettre en cause la capacité de croissance. Les retraités ne sont pas des parasites qui vivent aux crochets des actifs. Ils participent, eux aussi, au développement de l'activité de l'ensemble de la collectivité et à la croissance. Alors, pourquoi travailler plus longtemps tandis que les jeunes ont toutes les peines du monde à trouver un emploi stable et décentement rémunéré ?

## 3/ Pourquoi privilégier un régime par répartition ?

Le choix d'un régime par répartition est un vrai choix de société. Ce régime, de par la solidarité qu'il crée entre les générations, est le plus sûr moyen de répondre aux besoins de financement sans subir les soubresauts d'un système capitaliste de plus en plus régulièrement en crise. Quelles raisons devraient nous pousser à rendre notre niveau de pension aléatoire quand on peut l'assoir par la solidarité entre les générations ? La répartition est aujourd'hui le système le plus fiable et le plus stable au monde.

## 4/ Est-ce que la capitalisation est plus « rentable » pour les salariés ?

Il faut d'abord rappeler que les pensions d'une année donnée sont toujours prélevées sur la richesse produite cette même année. Ce transfert se fait soit directement des actifs aux retraités (répartition) soit par le truchement des marchés financiers (capitalisation). La capitalisation peut apparaître séduisante, à condition toutefois de disposer de revenus suffisants pour épargner à la hauteur de la pension souhaitée. Mais c'est sans compter sur les risques inhé-

rents aux fluctuations des marchés. En 2008, du fait de l'effondrement des bourses mondiales, les fonds de pensions ont vu, en moyenne, la valeur de leur investissement baisser de 23 % dans les pays de l'OCDE. À tel point que, pour éviter que ces moins-values ne soient « synonymes de pauvreté pour toute une génération de retraités », cette Organisation préconise « d'indemniser les personnes concernées en leur versant des prestations de retraite publique » !

## 5/ Les jeunes ont-ils intérêt à défendre le régime par répartition ?

Ils sont évidemment directement concernés. Car s'ils peuvent être tentés par les sirènes de la capitalisation, le risque pour eux est énorme. Si demain, il n'y a plus de système par répartition, qui va payer les retraités qui eux n'auront pas capitalisé ? Et s'ils n'ont plus de revenus, ils n'auront d'autre choix que de travailler jusqu'à la fin de leur vie ou de demander à leurs enfants de les aider financièrement. Les jeunes travailleurs pourraient alors se retrouver à capitaliser d'un côté pour leur propre retraite avec les risques que comporte ce type de système et en plus payer les frais d'hébergement, d'alimentation, de



© Patrice Leclerc



santé... de leurs parents. Ils ont donc tout intérêt à défendre le système par répartition qui par ailleurs est le plus à même de leur assurer une retraite décente. Il est donc plus que jamais important de croire en la capacité de notre système intergénérationnel de retraite et de ne pas céder à la tentation de l'individualisme, bien plus hasardeux et risqué.

#### 6/ Pourquoi conserver un régime de pension dans la Fonction publique ?

Le régime unique des pensions civiles des fonctionnaires de l'État est la résultante de leur statut. Il s'agit d'un système budgétaire dont l'État couvre la plus grande partie du financement. Il n'y a pas de caisse de retraite propre aux fonctionnaires de l'État. L'existence de ce régime particulier des pensions des fonctionnaires trouve sa justification dans le rapport lui-même particulier entre l'agent et son employeur, l'État, tout au long de sa carrière. Le statut est le garant de l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions de service public. Le pensionné reste un fonctionnaire soumis aux droits et obligations du statut.

#### 7/ Les régimes spéciaux sont-ils encore légitimes ?

Les régimes spéciaux sont issus de la lutte des salariés pour gagner des droits nouveaux. Plutôt que d'envisager de balayer d'un revers de main ces acquis, la question qui devrait plutôt être posée est de chercher à les étendre à l'ensemble des salariés. C'est d'autant plus vrai que de nouvelles formes de financement

sont possibles pour assurer un haut niveau de retraite. En outre, les caractéristiques de ces régimes ne sont pas nécessairement identiques. Par exemple, les cheminots ont une cotisation plus élevée.

#### 8/ Qui des salariés du public ou du privé disposent des retraites les plus élevées ?

On pourrait croire que les salariés du public avec leur pension calculée sur les 6 derniers mois de traitement sont des privilégiés. Et bien, ce n'est pas le cas. Quand on compare le niveau de pension d'un cadre de la fonction publique, il est sensiblement le même que celui d'un cadre du privé. Pour les non-cadres, la différence se situe autour de quelques dizaines d'euros. Une des raisons est que le taux de remplacement dans le secteur privé est actuellement supérieur à celui du public, ce qui tient notamment au fait que les primes ne sont pas ou peu intégrées dans le calcul. Opposer les salariés n'est qu'une tactique permettant au gouvernement de faire passer des réformes régressives.

#### 9/ C'est quoi la « maison commune des régimes de retraites » ?

Cette proposition de la CGT serait une garantie solide de la stabilité et de la pérennité de notre système de retraite par répartition. Il s'agirait d'une institution de « sécurité sociale » à part entière qui regrouperait l'ensemble des régimes de retraite du public et du privé - chacun conservant ses prérogatives - et serait gérée par les représentants élus des assurés. Elle aurait pour mission de promouvoir un socle commun de

garanties et de droits de haut niveau. Elle générerait également les règles de la compensation entre les différents régimes, ainsi que la future politique de décaissement du Fonds de Réserve des Retraites. Il en résulterait un système de retraite plus lisible, plus solidaire et plus adaptable.

#### 10/ Et au niveau européen, c'est comment ?

Historiquement, les pays d'Europe continentale avaient opté pour des systèmes par répartition tandis que les pays anglo-saxons privilégiaient la capitalisation. Celle-ci a toutefois eu tendance à gagner du terrain avec l'adoption de systèmes mixtes à l'occasion de réformes dont l'objectif est essentiellement de faire supporter les aléas de la conjoncture aux retraités à travers la baisse du niveau des pensions.

Le système suédois à comptes notionnels a ainsi été présenté comme un modèle à suivre. Son « efficacité » a été telle en effet que, suite à la crise de 2008, certains de ses mécanismes ont dû être suspendus pour éviter une trop forte chute des pensions.

L'âge légal de départ en retraite est en règle générale fixé à 65 ans (parfois 60 ans pour les femmes) mais plusieurs pays ont d'ores et déjà programmé son recul (67 ans en 2029 en Allemagne). Mais cela s'explique, même si cela ne le justifie pas, par le déclin démographique auquel ils sont confrontés du fait notamment d'un taux de fécondité très bas, situation dans laquelle la France fait exception avec un taux, supérieur à 2 %, permettant le renouvellement des générations.

## Les revendications de la CGT

### Quelle retraite pour les salariés de droit public ou privé ?

La CGT formule un certain nombre de propositions visant à consolider et développer des droits nouveaux. Dans les grandes lignes, il s'agit de :

- garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans ;
- assurer des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète (en intégrant notamment les années de chômage, d'étude ou encore d'apprentissage) ;
- stopper l'allongement de la durée de cotisation ;
- assurer une certaine justice en réduisant les inégalités (départ anticipé pour les métiers pénibles, prise en compte des droits familiaux pour ne pas reproduire les inégalités lors de la retraite, notamment pour les femmes ayant eu des enfants).

### Comment financer tout ça ?

Tout d'abord, dans un régime de retraites par répartition, le financement des pensionnés est assuré par des cotisations, salariales et patronales, assises sur les salaires. Donc, plus il y a de salariés et mieux ils sont payés, plus l'argent rentre dans les caisses de retraites.

Il apparaît alors évident que la première variable pour assurer le financement de nos retraites est la mise en place d'une politique volontariste en matière d'emploi entraînant de fait une limitation des dépenses liées au chômage et une augmentation des rentrées de cotisations pour la protection sociale. Et ce ne sont pas les mesures prises par les gouvernements successifs qui permettront le retour au plein emploi.

Pour la CGT, il faut que les impôts et taxes auxquelles sont assujetties les entreprises soient incitatives en

matière d'emplois et dissuasives dès lors qu'il s'agit pour elles de spéculer. Il faut également élargir les revenus soumis à cotisations. Aujourd'hui, seuls les salaires et les primes sont concernés. Les éléments de rémunération qui échappent partiellement ou totalement à toute cotisation sociale (participation, intéressement, bonus, stock-options...) sont évaluées par la Cour des comptes à 120 milliards d'euros. Une telle mesure rapporterait environ 10 milliards d'euros par an.

Autre proposition de la CGT, en finir avec les exonérations de cotisations sociales patronales qui n'ont aucune efficacité économique ou sociale démontrée. Elles représentent aujourd'hui 30 milliards d'euros par an dont 10 milliards voire plus pourraient servir à financer les retraites. Une fois ces mesures adoptées, la CGT est ouverte à la discussion pour envisager l'augmentation des

cotisations tant patronales que salariales afin de faire face aux besoins de financement supplémentaires.

Tout ceci démontre bien qu'il existe des possibilités crédibles de financement durable d'un haut niveau de retraite en France sans pour autant allonger la durée du temps de travail ou reculer l'âge légal de départ.

Mais, cela suppose de s'attaquer à un tabou de nos dirigeants : le partage des richesses produites. Il ne faut pas oublier en effet qu'en 30 ans la part des salaires (y compris les cotisations sociales) dans la valeur ajoutée a baissé de 8,8 points.

Et cet accroissement des profits, loin de favoriser l'investissement et l'emploi, a surtout alimenté les actionnaires, la part des dividendes passant de 3,2 % du PIB en 1983 à 8,5 % en 2007. Or le COR estime qu'il faudrait 6 points de PIB pour équilibrer nos régimes de retraite à l'horizon 2040. ■

